

N°AR2023-170

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de SCP SAINT MAXIN, POTTIEZ, DROUART et DELVART, 63 Place du Général de Gaulle à WORMHOUT afin d'effectuer le débarras d'archives au 4 bis, Rue d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit face au 4 bis Rue d'Esquelbecq, et ce, du 8 au 10 Août 2023. L'étude est autorisée à poser une benne sur trottoir devant le 4 bis Rue d'Esquelbecq, celle-ci sera balisée par des feux la nuit et ne devra en aucun <u>cas empiéter sur la route</u>. Un passage sécurisé sera laissé pour les piétons.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'étude

ARTICLE 3: La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 26 Juillet 2023

Le Maire

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 26/07/2023

Le Maire

David CALCOEN